

BAFA - APPROFONDISSEMENT

COCHER CI DESSOUS LA SESSION DE VOTRE CHOIX

- ☐ Approfondissement "Sortir et animer les activités de pleine nature" du 12 au 17 avril 2027
– Externat – CPIE à Theix – 480€
1 nuitée organisée – navette journalière au départ de Beaumont (places limitées)
- ☐ Approfondissement « Grands jeux et veillées ou enfants à besoin éducatifs particuliers »
du 25 au 30 octobre 2027 - externat - Thiers (400 €)
- ☐ Approfondissement " Pré-adolescents et adolescents ou Assistant sanitaire" – du 1^{er} au 6
novembre 2027 - Externat - Volvic (400 €)

Dossier d'inscription :

Le dossier devra être retourné à l'Aroeven dans les 10 jours après réception

Les pièces à fournir sont :

- ☐ Ce dossier dûment complété
- ☐ Un chèque d'acompte ou [paiement en ligne](#) d'un montant de 100€ ou la totalité de la formation. *En référence facture merci de mettre : Nom du participant + Bafa APPRO*
- ☐ Demande de cession du droit à l'image
- ☐ Numéro DDCS obtenu lors de l'ouverture du livret BAFA dématérialisé sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
- ☐ La copie du CERFA du ou des stages pratiques visé(s) par les services de jeunesse et sport (à télécharger sur votre espace Bafa sur le site www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

La convocation à la session vous sera envoyée 1 mois avant la formation par mail.



Signature :

RETOUR STAGE PRATIQUE

Descriptif du centre ou j'ai effectué mon stage pratique (type d'accueil, lieu, tranche d'âges, effectif enfants et adultes, thématique...) :

.....

.....

.....

.....

Ma « météo perso » après le stage pratique :

.....

.....

.....

.....

Un élément, un témoignage que je veux partager avec le groupe (expérience, situation particulière...) :	Positif	Négatif



22 rue Beau de Rochas
63110 Beaumont
Tél 04 73 91 27 01
Aroeven.clermont-fd@aroeven.fr

Les trois enseignements essentiels que je retire de cette expérience de stage :

.....

.....

.....

.....

Mes attentes par rapport à cette formation :

.....

.....

.....

Une question que je veux poser aux autres :

.....

.....

.....

.....

DEMANDE DE CESSION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

Autorise l'association Aroéven Clermont Auvergne, domiciliée 22 rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT

☛ À capturer, stocker, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des supports fixant l'image ou la voix de mon enfant mineur (mentionné ci-dessus).

☛ A exploiter ces supports, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale à destination de ses bénéficiaires.

☛ Conformément à la réglementation générale à la protection des données personnelles, **vous disposez d'un droit d'accès et de rectification** aux données vous concernant qui seront conservées pendant un an. Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'Aroéven Clermont Auvergne.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants pour lesquels l'accord est demandé :

Publication dans une revue, ouvrage ou journal	☐ Oui	☐ Non
Présentation au public lors d'expositions	☐ Oui	☐ Non
Illustration des sites Aroéven	☐ Oui	☐ Non
Réseaux sociaux de l'association	☐ Oui	☐ Non
Chaîne YouTube de l'association	☐ Oui	☐ Non

Dans le cas où aucune de ces cases n'est cochée ou si ce document ne nous est pas retourné, l'Aroéven considérera que le consentement est refusé.

Fais le : ____/____/____

A :

Signature :

Conditions d'annulation

Annulation du fait du candidat

Toute annulation devra nous parvenir par lettre recommandée avec AR, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant le début de la formation : 50 € par candidat
- Entre 30 et 21 jours avant le début de la formation : 30% du prix total
- Entre 20 et 15 jours avant le début de la formation : 60 % du prix total
- Entre 14 et 8 jours avant le début de la formation : 80 % du prix total
- Moins de 8 jours avant le début de la formation ou absence le 1er jour : 100 %

L'interruption d'un stage par le candidat ou son départ prématuré quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Si l'absence est liée à une raison médicale, le stagiaire pourra reporter, sous certaines conditions, sa formation sur une autre session. Pour ce faire, **un certificat médical doit être fourni.**

Sauf mention contraire, les stages se déroulent en continu de date à date, samedi, dimanche et jours fériés compris. Aucune autorisation d'absence ne peut être accordée, sauf pour raisons médicales ou examen scolaire/universitaire (inférieur à une demi-journée). Toute absence non autorisée entraîne la non-validation du stage.

Vous trouverez ci-après l'intégralité de nos [conditions générales de ventes](#)